

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27-05-19

Dossier complet le :

09-07-19

N° d'enregistrement :

2019-8365

1. Intitulé du projet

Construction de six ombrières photovoltaïques sur le parking de l'hippodrome de Montignac-Charente (16330)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom /

Prénom /

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMART SOLAR 2

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

De L'Estang Du Rusquec Vianney (Gérant)

RCS / SIRET

8 2 3 1 1 4 6 3 2 0 0 0 4 6

Forme juridique

SARL Unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur toits et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'ombrières photovoltaïques (puissance totale : 600 kWc) :
6 auvents supportant des panneaux photovoltaïques sur fondations bétonnées.
Les auvents sont montés au-dessus du parking actuel de l'hippodrome.
Pas de modification du plan général du parking.
L'électricité produite sera injectée sur le réseau ERDF.

4.2 Objectifs du projet

Produire de l'électricité issue des énergies renouvelables et réduire l'empreinte environnementale.

Apporter confort et protection à ses utilisateurs, en été contre le soleil et la chaleur et en hiver contre les intempéries.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

la phase travaux durera maximum 6 mois.

les fondations seront coulées dans un premier temps.

la structure (comprenant les poteaux et les pannes) sera mise en place, puis recouverte par des panneaux photovoltaïques cristallins composés de cellules photovoltaïques, puis une face avant en verre trempé et un film arrière en Tedlar blanc.

un installateur sera chargé de l'accordement des ombrières au réseau, lorsque ce dernier sera prêt à recevoir l'électricité générée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les voitures se gareront en dessous des ombrières.

L'énergie reçue par les panneaux sera convertie en électricité et injectée dans le réseau Emedis. Un technicien interviendra de manière bi-annuelle pour effectuer des opérations de maintenance préventive.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire, qui a donné lieu à une demande de pièces complémentaires (PC 016 226 19 0004).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur d'une ombrière :	44 m
largeur _____ :	11,7 m
Hauteur en bas de pente d'une ombrière :	4,2 m
Hauteur au faitage _____ :	6,3 m
Degré de pente d'une ombrière :	10°
Emprise au sol _____ :	514,8 m ²
Emprise au sol du projet (6 ombrières) :	3088,8 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route Aigue, 16330
Mambignac - Craente

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 47' 13 " 784 Lat. 00° 06' 34 " 977

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project description and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallee de la Craente en amont d'Angoulême
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI (Vallée de la Charente de Mombignac à Balzac) Le PPRI est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Puits de Vaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Puits de Vaux
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême. Le projet se situe dans le site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation temporaire (durant la phase des travaux : soit au maximum 6 mois) des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR 3 mandation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seulement lors de la phase de travaux (maximum 6 mois)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Seulement lors de la phase de travaux (maximum 6 mois) .

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement lors de la phase travaux (maximum 6 mois)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(This area is currently blank in the image.)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, il se situe sur une zone déjà artificialisée. De plus, le parking reste en l'état actuel, nous ne déposerons pas de bitume et de peinture dessus. Ce projet a pour but d'utiliser l'énergie solaire, une énergie renouvelable et de réduire notre impact environnemental.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Demande de pièces complémentaires à la suite d'une demande de Permis de
Construire → "Demande pièces complémentaires Montignac . pdf "
→ en lien avec le 4.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

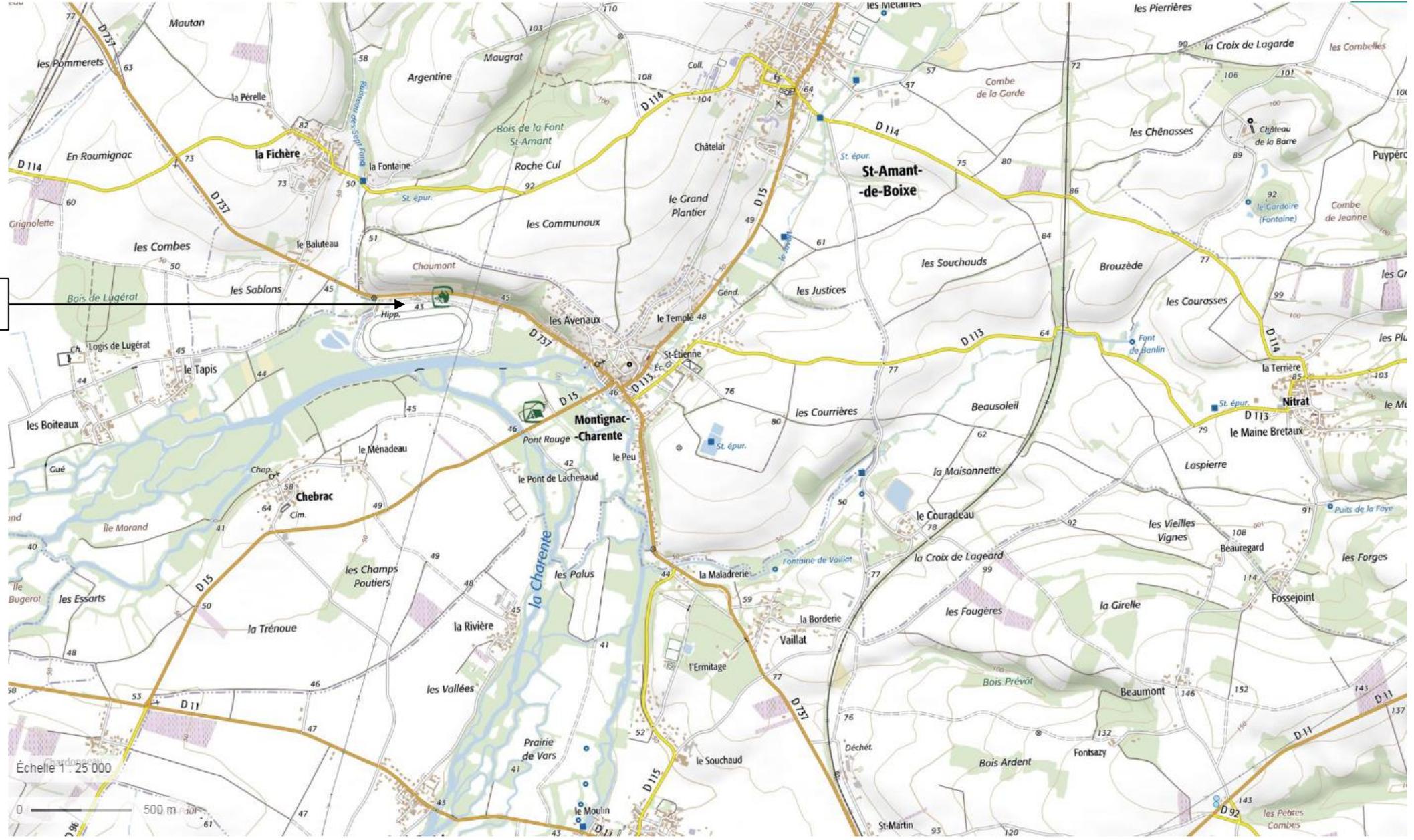
le,

27/5/19

Signature



Annexe 2 : Plan de situation à l'échelle 1:25000



Lieu du projet

Annexe 3 : Photos du paysage proche datées

Photographie n°1

Lieu du projet



Annexe 3 : Photos du paysage proche datées

Photographie n°2

Lieu du projet



Date de l'image : oct. 2009 © 2019 Google France Conditions

Annexe 3 : Photos du paysage lointain datées

Photographie n°3



Lieu du projet

Google

Date de l'image : oct. 2009 © 2019 Google France Conditions S

Annexe 3 : Photos du paysage lointain datées

Photographie n°4

Lieu du projet

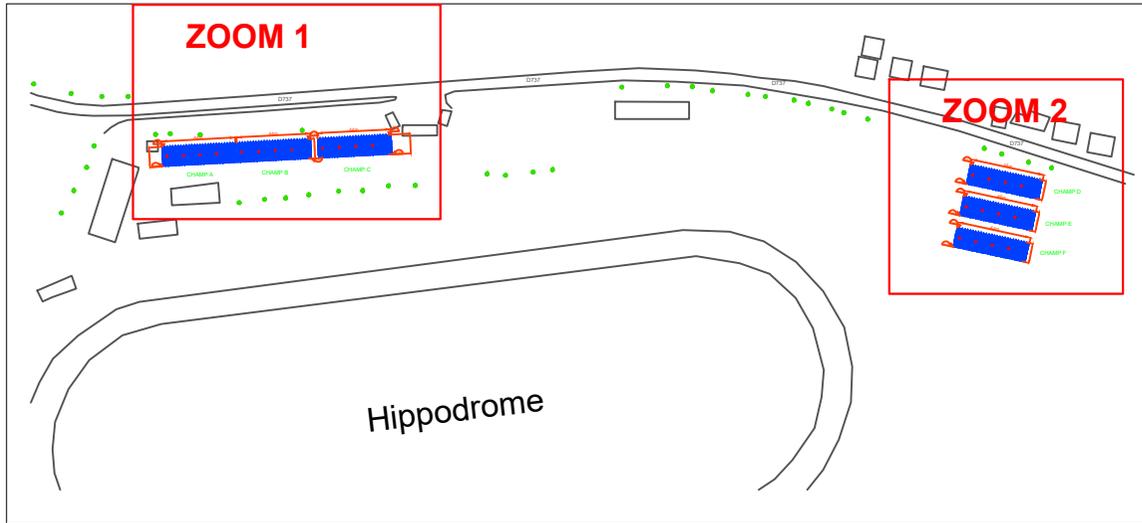


Google

Date de l'image : oct. 2009 © 2019 Google France Conditions

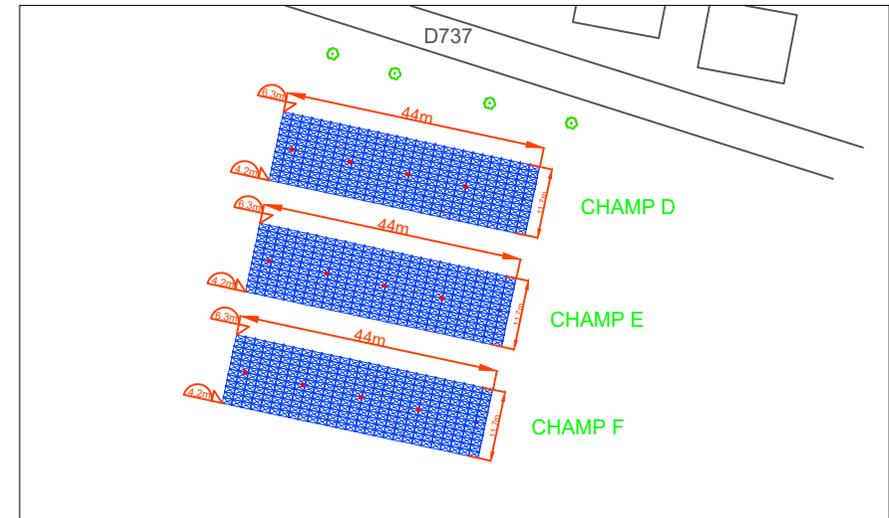
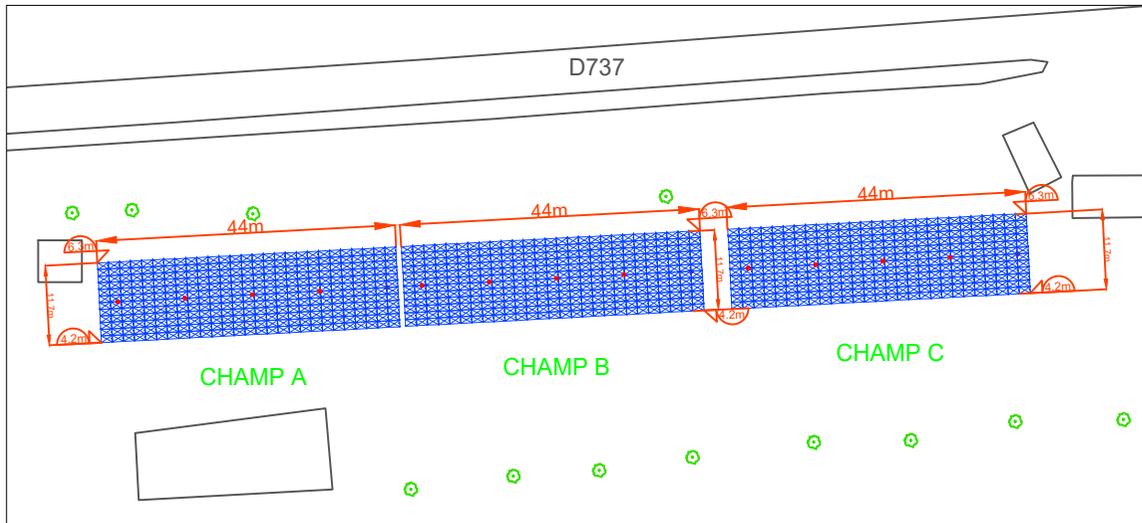
Annexe 3 : Localisation cartographique des prises de vue





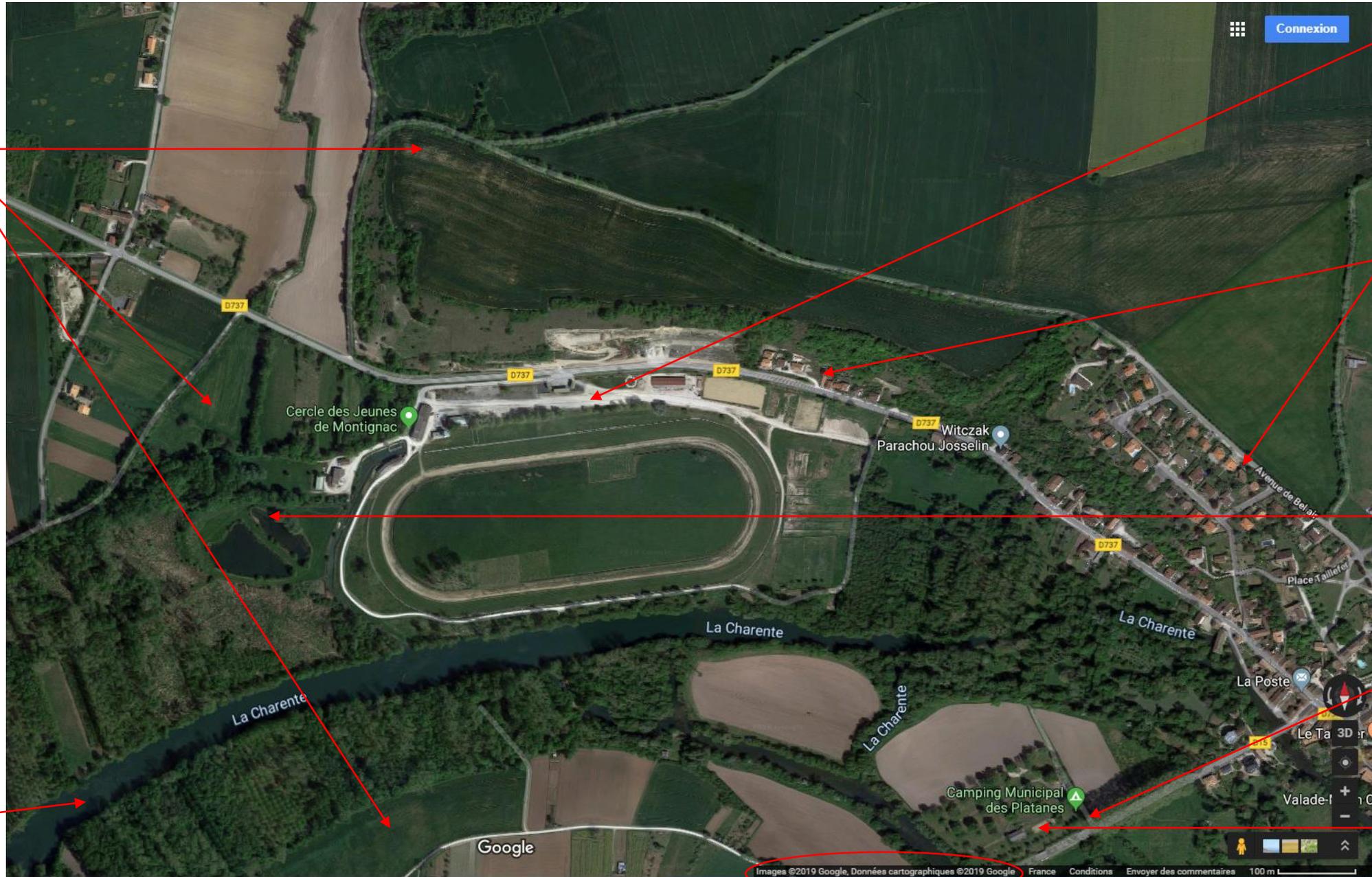
ZOOM 1

ZOOM 2



A	Plan de masse	
Lieu	Route Aigre, 16330 Montignac-Charente	
Dessine par : VCA	Date : 04/12/18	Echelle : 1/xx
Ombrières Montignac		
Objet : PC2 - PLAN DE MASSE		
Plan : PC2		<small>8 Rue Carnot 93 100 Montreuil Tel: 01 83 62 13 25 Fax: 01 83 62 13 37 Email: ml@solstyc.fr</small>
Cde :		

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Parking

Champ

Habitations

Plan d'eau

Allée des platanes

Cours d'eau

Camping

Annexe 6 : Plan de situation détaillé du projet par rapport au site Natura 2000

Lieux du projet



Affaire p 2019 8365 - Construction de 6 ombrières photovoltaïques pour environ 3088 m² d'emprise au sol sur le parking existant d'un hippodrome - Montignac Charente (16)

6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

6.1 incidences potentielles du projet

Milieu Naturel

- veuillez préciser si vous avez réalisé des campagnes de prospections de terrain débouchant sur la rédaction d'un diagnostic d'étude faune-flore au droit du projet, si vous avez compilé des données naturalistes fiables collectées par d'autres opérateurs dans le cadre de la réalisation d'autres projets à proximité ou autres ?

A ce stade, nous n'avons pas réalisé de campagnes de prospections de terrain. Nous n'avons pas compilé les données naturalistes fiables collectées par d'autres opérateurs. Nous avons préféré consulter M. PLANCHE, animateur de référence de la ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême, qui nous a communiqué les espèces de la zone que l'on peut trouver. Voir Annexe 1

- Avez-vous déterminé si votre projet est susceptible d'avoir un impact sur un habitat/une espèce inscrit(e) au formulaire standard de données du site Natura 2000 identifié précédemment ?

Nous avons réalisé une évaluation des incidences Natura 2000. M. Guillaume PLANCHE, animateur de référence de la ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême, a participé à l'évaluation, en nous indiquant les habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés. M. PLANCHE nous a précisé que le secteur étant déjà anthropisé notre projet n'a pas d'incidences directes sur les habitats et espèces. Nous ne détruirons pas les habitats, ni les habitats d'espèces. Nous ne provoquerons pas d'altération temporaire, de fragmentation d'habitats, de dérangement et de perturbation d'espèces. Ainsi, nous avons conclu que notre projet n'a pas d'incidences significatives. Nous allons mettre des mesures en œuvre pour éviter les impacts indirects durant le chantier.

Voir Annexe 1

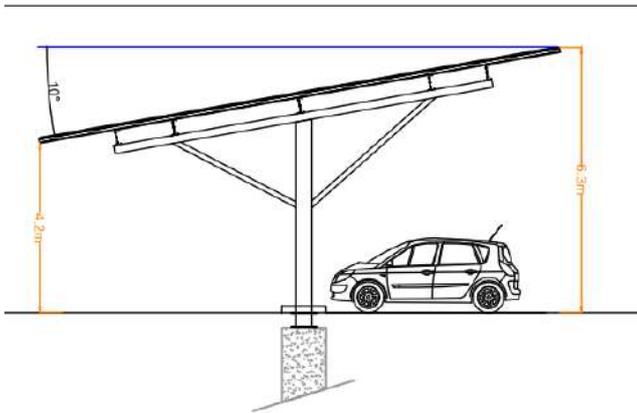
Risques

Votre projet se situe en zone de risque « Fort » (zone rouge) du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) communal, approuvé le 7 août 2001.

- Veuillez préciser quelles sont les mesures constructives que vous comptez mettre en place afin de rendre le projet compatible avec les dispositions du règlement applicable et réduire les risques (comme par exemple les embâcles).

La hauteur en bas de pente de la construction est située au-dessus de la cote de sécurité. Le matériel électrique, c'est-à-dire les onduleurs, auront un système d'arrêt d'urgence général qui assurera la déconnexion simultanée de l'ensemble des ombrières. Les onduleurs seront également situés au-dessus de la cote de sécurité. Les ombrières de parking n'ont pas vocation d'accueillir de manière permanente des véhicules. S'il y a un risque les automobilistes

partiront. Il n'est pas ici question d'une occupation indéfinie des utilisateurs. Le terrain du projet, en terre, restera perméable, c'est-à-dire qu'il ne sera pas sensible à l'eau et qu'il n'aura pas d'impact sur les quantités d'eaux pluviales. Il n'y aura pas de revêtement. Il n'y aura pas d'embâcles. De plus, le point le plus bas de la toiture de l'ombrière est au-dessus de la côte de sécurité, il n'y aura pas d'embâcles sur la toiture. L'acier utilisé sera galvanisé, ce qui signifie qu'il ne sera pas sensible à l'eau.



Nuisances

Vous indiquez que le projet est susceptible de générer de nuisances sonores et des vibrations.

- Veuillez indiquer quelles seront les mesures ou dispositifs que vous comptez mettre en place afin de réduire ces nuisances compte-tenu de la proximité immédiate du chantier avec des riverains au nord de la RD 937 (horaires de chantier adaptés et concertés avec les riverains, personnel de chantier sensibilisé et formé à cette problématique, dispositifs techniques spécifiques, etc) ?

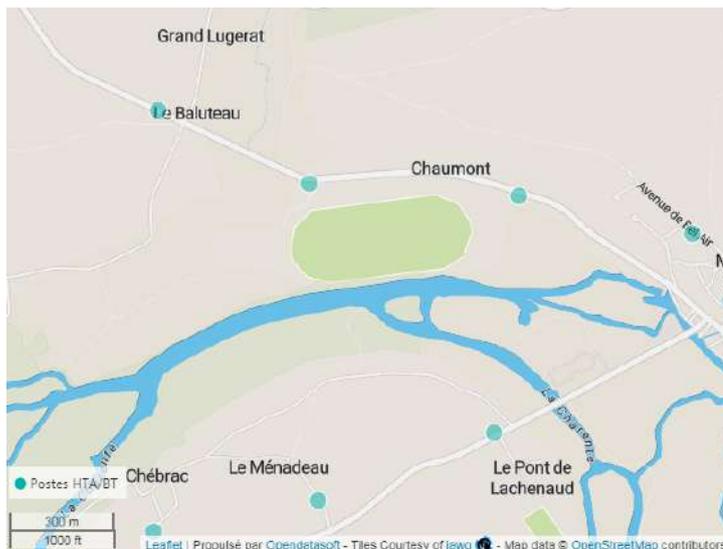
Un plan de prévention environnemental est mis en œuvre sur chaque chantier, conformément à notre certification ISO 14001 (environnement). Ce plan de prévention prévoit l'identification des risques pour l'environnement (notamment en termes de gêne visuelle et de bruit) et la définition et la mise en œuvre des mesures adaptées.

Nous serons particulièrement sensibles quant à la maîtrise du bruit pour les riverains. Notre intervention ne générera pas de vibrations.

- Veuillez préciser si le transformateur électrique permettant l'injection de l'électricité produite au réseau public de distribution sera insonorisé et localiser où ce dernier sera situé vis-à-vis des habitations existantes.

Le transformateur électrique permettant l'injection de l'électricité produite au réseau d'électricité, sera insonorisé selon les normes en vigueur. C'est en effet ENEDIS qui fournit les transformateurs, et ce sur toute la France, ils respectent donc les normes, dont celles d'insonorisation. Les transformateurs seront implantés sur le domaine public.

Sur la carte ci-dessous, vous trouverez les transformateurs déjà existants :



<https://www.enedis.fr/cartographie-des-reseaux-aeriens-denedis>

C'est Enedis qui choisira leur implantation lorsque nous leur communiquerons une demande de raccordement au réseau. Pour faire cette demande nous avons besoin de l'accord de permis de construire. Pour obtenir l'accord de permis de construire nous devons obtenir la décision de l'étude au cas par cas.

Emissions

Le parking existant sur lequel va s'insérer le projet ne semble pas revêtu ni imperméabilisé.

- Veuillez préciser comment seront gérés les écoulements d'eaux pluviales issues du ruissellement sur les 3 088 m² de panneaux photovoltaïques (infiltration au sol in situ, présence d'un fossé à proximité permettant leur prise en charge ? Création d'une cuve de collecte enterrée avec création d'un point de rejet à débit régulé, autre ?).

Le parking ne sera pas revêtu. Le parking sera perméable, il n'y aura donc pas d'impacts sur les quantités d'eaux pluviales qui seront rejetées en bas de pente sur le terrain.

- Veuillez préciser quelles seront les modalités de collecte et de gestions des déchets de chantier qui seront envisagées (mise en place d'un dispositif de suivi et de traitement de ces derniers via des filières adaptées, autre ?).

Le plan de prévention environnemental gère ces problématiques, et prévoit notamment : la mise en place de bennes permettant le tri puis l'évacuation des déchets et le retraitement en filière adaptée, avec un dispositif de suivi.

Il est à noter qu'un chantier photovoltaïque génère peu de déchets et que ces déchets sont ordinaires, il s'agit essentiellement de palettes et de cartons.

La terre enlevée pour permettre l'implantation des fondations du projet sera évacuée et revalorisée.

Voir Annexe 2

6.4 Description des mesures et des caractéristiques du projet destinés à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur son environnement ou la santé humaine

Au regard des éléments développés ci-avant, veuillez préciser quelles sont les mesures d'évitement et/ou de réduction que vous comptez mettre en place afin de limiter les impacts de votre projet sur l'environnement et la santé humaine.

Il s'agit de décrire votre stratégie globale d'évitement et de réduction d'impact du projet sur son environnement. Il peut s'agir d'une synthèse des divers éléments à renseigner au point n°6.1, éventuellement complétée d'un approfondissement des solutions et/ou adaptations possibles de certaines composantes potentiellement impactantes comme par exemple la gestion des eaux pluviales, la phase de chantier et la gestion des nuisances sonores et des déchets.

Le projet de construction de six ombrières photovoltaïques sur le parking de l'hippodrome de Montignac – Charente (16 330) a pour objectif de produire de l'électricité issue d'une énergie renouvelable, tout en apportant confort et protection à ses utilisateurs (en été, contre le soleil et la chaleur, en hiver contre les intempéries).

Ce projet se situant en zone Natura 2000, une évaluation des incidences a été réalisée. Elle révèle que le projet n'a pas d'incidences significatives sur la faune et la flore, même lors de la phase de construction. (Annexe1)

Des mesures constructives seront toutefois mises en place pour limiter les impacts sur l'environnement et la santé humaine :

- Respect des dispositions du règlement de la zone rouge du PPRI communal (respect des côtes de sécurité et insensibilité à l'eau).
- Utilisation d'un terrain perméable, qui permettra l'absence d'embâcles et qui n'aura pas d'impacts sur les quantités d'eaux pluviales. Le terrain ne sera pas revêtu.
- Mise en œuvre d'un plan de prévention environnemental, conformément à la certification ISO 14001 (environnement), qui réduira les nuisances. La centrale photovoltaïque est conçue de telle façon que les travaux se résument essentiellement à des prestations de montage. La préparation des pièces et des structures est faite en atelier afin de réduire les chutes ainsi que les découpes sur site. Cette approche permet également de limiter les nuisances sonores. (Annexe 2)
- Insonorisation du transformateur électrique.
- Présence de bennes sur le chantier pour trier et évacuer les déchets, comme indiqué sur l'annexe 2. Ces déchets seront ensuite retraités dans des filières adaptées.



FORMULAIRE
« EN SITE
NATURA 2000 »

PROJET

PRÉFET DE LA CHARENTE

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET ou MANIFESTATION (sportive, culturelle)

SITUE(E) EN SITE NATURA 2000

Articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Le présent formulaire concerne tous les types de projets, interventions, ou manifestations sportives ou culturelles. Des formulaires thématiques sont disponibles pour certains projets ou manifestations sportives ou culturelles ; étant plus ciblés, il est conseillé de les utiliser :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

**ATTENTION : ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact.
Si votre projet se situe hors site Natura 2000, utilisez le formulaire spécifique « HORS SITE ».**

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le(s) site(s) Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur pourra vous demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R.414-23).

ATTENTION : L'évaluation d'incidence ne vous dispense pas de solliciter toutes autres autorisations administratives, auxquelles votre projet peut être soumis. Ce formulaire doit donc être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet ou la manifestation.

Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : SMART SOLAR 2

Adresse : 20 Ave Quentin Bauchart 75 008 PARIS

Téléphone : + 33 1 82 28 86 96 Courriel : contact@smart-energies.eu

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Photographie proche du site.	Photo 3 : Photographie lointaine du site.
Photo 2 : Photographie proche du site.	Photo 4 : Photographie lointaine du site.

Votre projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000 (cf. Annexe 2, pages 15-16 et Annexe 4, page 18) :

Noms des sites : ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5419006

C – Emprises au sol et aménagements associés au projet ou à la manifestation :

COMPLETER		Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, quantité etc.
Emprise au sol	Pendant les travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface de 4909,8 m ²
	Temporaire	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni surface que ci-dessus, durant mois de site mais.
	Permanente	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface totale : 3088,8 m ² . Nbre d'ambrières : 6 Longueur et largeur d'une ambrière : 44 m x 11,7 m Hauteur en bas de pente d'une ambrière et au faitage d'une ambrière : 4,2 m - 6,3 m
Infrastructures et aménagements associés	Voirie, piste de chantier, circulation	<input type="checkbox"/>	
	Réseaux divers	<input type="checkbox"/>	
	Parkings	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation du parking actuel qui se trouve sur les parcelles 1459 et 1462
	Zone de stockage, ou de chantier	<input type="checkbox"/>	
	Coupe, défrichage, arrachage	<input type="checkbox"/>	
	Tribunes	<input type="checkbox"/>	
	Villages de tentes	<input type="checkbox"/>	
	Sanitaires	<input type="checkbox"/>	
	Autres :	<input type="checkbox"/>	
Divers	Circulation du public	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voitures seront garées en dessous des ambrières
	Autres :	<input type="checkbox"/>	

D – Période et durée envisagée du projet ou de la manifestation :

☞ Le projet ou la manifestation se déroulera en période : diurne nocturne

☞ Pour une manifestation :

durée et date prévue :

☞ Pour un projet :

	Phase des travaux	Phase d'exploitation
Durée envisagée	<input type="checkbox"/> < à 1 mois <input checked="" type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois <input type="checkbox"/> < à 1 an <input type="checkbox"/> > à 1 an – préciser :	<input type="checkbox"/> < à 1 mois <input type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois <input type="checkbox"/> < à 1 an <input checked="" type="checkbox"/> > à 1 an – préciser :
Dates prévues	<i>Pas de dates définies Actuellement.</i>	<i>Dès la fin de la phase de construction.</i>

CONCLUSION de l'ÉTAPE 1 :

Votre projet se superpose-t-il en tout ou en partie avec un périmètre d'un site Natura 2000 ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » page 11.
 Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes de l'étape 2 page 5.

ETAPE 2
INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET OU DE LA MANIFESTATION
(sportive ou culturelle)

A – Identification des effets et définition de la zone d'influence (liée à la nature et à la portée des effets) :

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

☞ Pour aider à définir cette zone, **cochez** ci-après les effets potentiels du projet, estimez leur étendue ou portée.

Identification des effets potentiels	Cocher si concerné	Durée de l'effet		Portée de l'effet		Précisions
		ponctuel	permanent	sur l'emprise décrite étape1	au-delà – précisez la distance de portée en m ou km	
Piétinement sur la végétation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> m km	les fondations en béton (x6 par ambrières) piétinant la parcelle 1459.
Intervention sur végétation (arrachages, curages, débroussaillage,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Rejets ou écoulements vers le milieu aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Rejets accidentels polluants dans le milieu aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'un cours d'eau ou d'une zone humide)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Prélèvement d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Bruits, vibrations, mouvements pouvant déranger certaines espèces	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> m km	la période de construction engendrera du bruit.
Éclairages nocturnes pouvant déranger certaines espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	

☞ Localisez sur une carte au 1/25000^e la zone d'influence estimée. (Vous pouvez tracer cette zone sur la carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 demandée à l'étape 1).

B – État des lieux de la zone d'influence du projet ou de la manifestation :

Il s'agit de faire un état des lieux, des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets ; puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait du projet ou de la manifestation.

Habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés.

Pour savoir si les milieux présents dans la zone d'influence sont des habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1, pages 12 à 14) et de joindre la copie des informations fournies.

☞ Compléter et cocher si concerné.

Habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Type de milieux	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet (cf. page 3)	Présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 5)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet
Bois ou forêt	91F0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ripisylve (boisement de berge)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Landes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formations buissonnantes ou à hautes herbes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies ou pelouses	6510	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones humides ou de marais		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Milieux aquatiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affleurements rocheux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grottes ou cavités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	Secteur anthropisé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées.

Pour savoir si les espèces présentes dans la zone d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1, pages 12 à 14) et de joindre la copie des informations fournies.

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Groupe	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet (cf. page 3)	Présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 5)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Plantes terrestres (ex : Lin d'Autriche) ou aquatiques (ex : Droséras)					
Insectes - Coléoptères (ex : Lucane cerf-volant) - Libellules (ex : Agrion de mercure) - Papillon (ex : Cuivré des marais)	Oxycardule à corps fin				
	Rosalie des alpes				
Poissons (ex : Lamproie de Planer) ou espèces aquatiques (ex : Écrevisse à pattes blanches)					
Amphibiens (ex : Sonneur à ventre jaune, Triton marbré)					
Mammifères (chauves-souris)	toutes espèces en chasse				
Autres mammifères (ex : Vison, Loutre)					
Reptiles (ex : Lézard vert, Cistude, Couleuvre jaune et verte)					
Si un des sites Natura 2000 présent dans la zone d'influence est une ZPS (site « Oiseaux »)					
Oiseaux (ex : Engoulevent, Busard des roseaux, Milan noir)	Martin-pêcheur d'Europe				
	Milan noir				

C – Synthèse des incidences potentielles :

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets, en s'appuyant sur les tableaux précédents.

INCIDENCES DIRECTES :

Destruction d'habitats :

le(s)quel(s)	surface détruite

Destruction d'habitats d'espèces :

le(s)quel(s)	habitat de quelle(s) espèce(s)	surface détruite

Destruction d'espèces :

le(s)quelle(s)	nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion estimée de la population de l'espèce sur le site

Altération temporaire / fragmentation d'habitat :

le(s)quels	surface concernée

Dérangement, perturbation d'espèces :

le(s)quelle(s)	de quoi ? (reproduction, alimentation, repos)

INCIDENCES INDIRECTES

- Suppression de corridor écologique et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site.
- Retardement de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbations durables des facteurs maintenant le site dans des conditions favorable.
- Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.
- Autres (*à préciser*) :

CONCLUSION de l'ÉTAPE 2 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie), ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet ou de la manifestation, que ce soit directement ou indirectement ?

- Non – Il n'y a aucune incidence potentielle. Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » page 11.
- Oui – Il y a des incidences potentielles. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes.

ETAPE 3
MESURES PRISES POUR ATTENUER
OU SUPPRIMER LES INCIDENCES POTENTIELLES IDENTIFIEES

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention, etc.

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures.

Exemples de types de mesures de suppression et/ou réduction d'impact		
Adaptation de la conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure - Utilisation de techniques alternatives - Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation - Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels - Adaptation des équipements sonores, des éclairages - Réorganisation des accès terrestres ou marins, aériens, des circulations de publics ou de parkings... - Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)... sur quelles espèces ou habitats ▶ Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures

Après avoir consulté M. PLANCHE (Guillaume, animateur du site ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006, le 24/05/2019, il a été convenu que :

- le projet n'a pas d'incidences directes sur le site
- le projet peut perturber temporairement des facteurs, qui, toutefois, maintiennent le site dans des conditions favorables.

Cette perturbation correspond à la période de construction du projet. Cette période s'étendra sur site mais maximum. Les fondations seront coulées dans un premier temps. La structure (comprenant les poteaux et les pannes) sera mise en place, puis recouverte par des panneaux photovoltaïques cristallins.

Un installateur solaire s'occupera du raccordement des ombrières au réseau.

CONCLUSION GENERALE

ATTENTION :

Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000.

RAPPEL :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Mon projet est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-9 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), et dans ce formulaire d'évaluation d'incidences, je certifie leur exactitude et je déclare que :

NON, il n'y a pas d'incidences significatives :

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur. Pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000, le présent formulaire fait office de demande d'autorisation et est à transmettre à la DDT - Mission Biodiversité/Natura 2000 pour instruction.

OUI, il y a des incidences significatives :

L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus détaillé doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Fait à (lieu) : PARIS Le (date) : .. 24/5/19

Nom, Prénom : D.E. L'ESTANG Vianney

Signature du porteur de projet ou responsable de la manifestation sportive ou culturelle (et cachet) :



RAPPEL : LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE EVALUATION DES INCIDENCES

Exemple original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé.**

Pour les projets ou manifestations relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration : copie des éléments descriptifs du projet ou de la manifestation, utiles à l'instruction de l'évaluation d'incidence et la copie du récépissé de dépôt ou courrier de demande auprès du service instructeur.

Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)

ANNEXE 1
L'animation des sites Natura 2000 en Charente – Contacts

Sites Natura 2000	Nom et coordonnées de l'animateur	Structure
ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006	Guillaume PLANCHE guillaume.planche@lpo.fr 06.71.13.48.71 09.63.29.07.41	LPO France
ZPS Plaine de Barbezières à Gourville FR5412023	Damien ROY damien.roy@charente.chambagri.fr 05.45.36.34.00 06.07.76.76.29	Chambre d'agriculture de la Charente
ZPS Plaine de Villefagnan FR5402021	Jean-Michel POTARD jean-michel.potard@charente.chambagri.fr 05.45.84.09.28 06.86.94.64.83	Chambre d'agriculture de la Charente
ZPS Région de Pressac et Etang de Combourg FR5412019	Isabelle BLICQ isabelle.blicq@charente.gouv.fr 05.17.17.38.57 06.37.71.19.20	DDT 16
ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seignes FR5412005 ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran FR5400472	Laurence CAUD laurence.caud@lpo.fr 05.46.82.12.34	LPO France
ZSC Vallée de la Tude FR5400419	Nicolas CHASLARD nicolas.chaslard@charente.chambagri.fr 05.45.24.49.95 06.07.76.91.58	Chambre d'agriculture de la Charente
ZSC Chaumes Boissières et côteaux de Chateaufort sur Charente FR5400410	Guillaume PLANCHE guillaume.planche@lpo.fr 06.71.13.48.71 09.63.29.07.41	LPO France
ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac FR5400411	Clément ROCHE roche@cren-poitou-charentes.org 05.45.90.39.71 07.75.11.37.00	CREN Charente
ZSC Côteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405	Camille GILLET gillet@cren-poitou-charentes.org 05.45.90.39.69 06.24.90.12.43	CREN Charente
ZSC Côteaux du Montmorélien FR5400420	Clément ROCHE roche@cren-poitou-charentes.org 05.45.90.39.71 07.75.11.37.00	CREN Charente

ANNEXE 1
L'animation des sites Natura 2000 en Charente – Contacts
(suite)

Sites Natura 2000	Nom et coordonnées de l'animateur	Structure
ZSC Forêt de la Braconne FR5400406	Sandrine JACQUELIN sandrine.jacquelin@onf.fr 05.49.58.96.22 06.24.97.32.75	ONF
ZSC Grotte de Rancogne FR5400407	Virginie BARRET virginie.barret@lpo.fr 05.46.81.12.34	LPO France
ZSC Vallée de l'Antenne FR5400473	Laurence CAUD laurence.caud@lpo.fr 05.46.82.12.34	LPO France
ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier FR5400422	Damien ROY damien.roy@charente.chambagri.fr 05.45.36.34.00 06.07.76.76.29	Chambre d'agriculture de la Charente
ZSC Vallée de l'Issoire FR5400403	Jean-Michel POTARD jean-michel.potard@charente.chambagri.fr 05.45.84.09.28 06.86.94.64.83	Chambre d'agriculture de la Charente
ZSC Vallée de la Dronne FR7200662	Isabelle BLICQ isabelle.blicq@charente.gouv.fr 05.17.17.38.57 06.37.71.19.20	DDT 16
ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac FR5402009	Guillaume PLANCHE guillaume.planche@lpo.fr 06.71.13.48.71 09.63.29.07.41	LPO France
ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408	Nicolas CHASLARD nicolas.chaslard@charente.chambagri.fr 05.45.24.49.95 06.07.76.91.58	Chambre d'agriculture de la Charente
ZSC Vallée du Né FR5400417	Sophie DUHAUTOIS sophie.duhautois@lpo.fr 05.46.83.60.83 07.81.39.07.60	LPO France
ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoisines FR5400413	Guillaume PLANCHE guillaume.planche@lpo.fr 06.71.13.48.71 09.63.29.07.41	LPO France
ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663	Cécilia ROUAUD c.rouaud@pnrpl.com 05.53.55.36.00	Parc Naturel Régional du Périgord Limousin
ZSC Vallées du Lary et du Palais FR5402010	Isabelle BLICQ isabelle.blicq@charente.gouv.fr 05.17.17.38.57 06.37.71.19.20	DDT 16

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

La Direction Départementale des territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Isabelle BLICQ - Chargée de mission Biodiversité Natura 2000

✉ Adresse postale :

7-9 rue de la Préfecture – CS 92301
16023 ANGOULEME Cedex

✉ Possibilité d'étudier votre dossier, sur place
ou sur rendez-vous à la DDT 16 :

Bureau n°136 au 1^{er} étage
43 rue du Dr. Duroselle
16000 ANGOULEME

☎ 05.17.17.38.57 – 06.37.71.19.20

@ isabelle.blicq@charente.gouv.fr

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes

Sites Natura 2000	Communes
ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006	Ambérac, Balzac, Bignac, Cellettes, Chapelle, Fontclaireau, Fontenille, Fouqueure, Genac, Gond-Pontouvre, Hiersac, Lichères, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Marsac, Montignac-Charente, Mouton, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Villognon, Vindelle, Vouharte
ZPS Plaine de Barbezières à Gourville FR5412023	Auge, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné, Oradour, Ranville-Breuillaud, Verdille
ZPS Plaine de Villefagnan FR5412021	Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme, Ébréon, Embourie, Empuré, Ligné, Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Souvigné, Tusson, Villefagnan
ZPS Région de Pressac et Etang de Combours FR5412019	Pleuville
ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seignes FR5412005 ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran FR5400472	Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac
ZSC Vallée de la Tude FR5400419	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac
ZSC Chaumes Boissières et coteaux de Chateaufort sur Charente FR5400410	Angeac-Charente, Bouteville, Châteaufort-sur-Charente, Graves-Saint-Amant
ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac FR5400411	Roulet-Saint-Estèphe, Claix
ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405	Genac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac
ZSC Côteaux du Montmorélien FR5400420	Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Palluau, Ronsenac, Saint-Amant, Sainte-Souligne, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette
ZSC Forêt de la Braconne FR5400406	Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, La Rochette, Saint-Projet-Saint-Constant
ZSC Vallées du Lary et du Palais FR5402010	Boisbretteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac
ZSC Vallée de l'Antenne FR5400473	Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Richemont, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac
ZSC Grotte de Rancogne FR5400407	Rancogne, Communauté de Communes du Val de Tardoire

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes
(suite)

<p>ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac FR5402009</p>	<p>Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boëme, Nercillac, Nersac, Réparsac, Roulet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan</p>
<p>ZSC Vallée de la Dronne FR7200662</p>	<p>Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin</p>
<p>ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408</p>	<p>Ecuras, Eymouthiers, Le Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède</p>
<p>ZSC Vallée du Né FR5400417</p>	<p>Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Auberville, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Challignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Péreuil, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac</p>
<p>ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoises FR5400413</p>	<p>La Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boëme, Puy-moyen, Soyaux, Torsac, Voueil-et-Giget</p>
<p>ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663</p>	<p>Blanzaguet-Saint-Cybard, Combiers, Édon, Gurat, Palluaud, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette</p>
<p>ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier FR5400422</p>	<p>Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbretreau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Lamérac, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers</p>

ANNEXE 3 Ressources utiles

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 du département

Consulter la carte des périmètres Natura 2000, en Annexe 4 page 18.

Réalisation d'une carte de localisation précise du secteur du projet par rapport aux périmètres Natura 2000

- Accéder à la plate-forme cartographique Pégase, sur le site des services de l'État en Charente : <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>
- Cliquer sur « [un portail géographique est à votre disposition](#) » pour accéder à la carte dynamique ;
- Repérer le secteur du projet ou de la manifestation à l'aide de l'onglet « Localiser » 
- La barre d'outils (ci-dessous) vous permettra d'effectuer différentes manipulations ;
- En sélectionnant l'icône , puis en cliquant sur une zone Natura 2000, vous obtenez des informations complémentaires (notamment le nom et le type de site Natura 2000) ;
- Pour mesurer la distance entre le projet ou la manifestation et le site Natura 2000, utiliser l'icône « mesure de distance » .

Pour imprimer la carte de localisation :

- Sélectionner ensuite l'échelle la plus adaptée (en bas de votre écran) ;
- Cliquer ensuite sur l'icône , puis sur l'icône , « export pdf » ;
- Dans la fenêtre qui apparaît, cliquer sur « format A4 », puis sur « générer la carte » ;
- Imprimer ensuite la carte à l'aide de l'icône  « imprimer ».
- Une fois la carte imprimée, localisez vous-même le secteur de la manifestation.

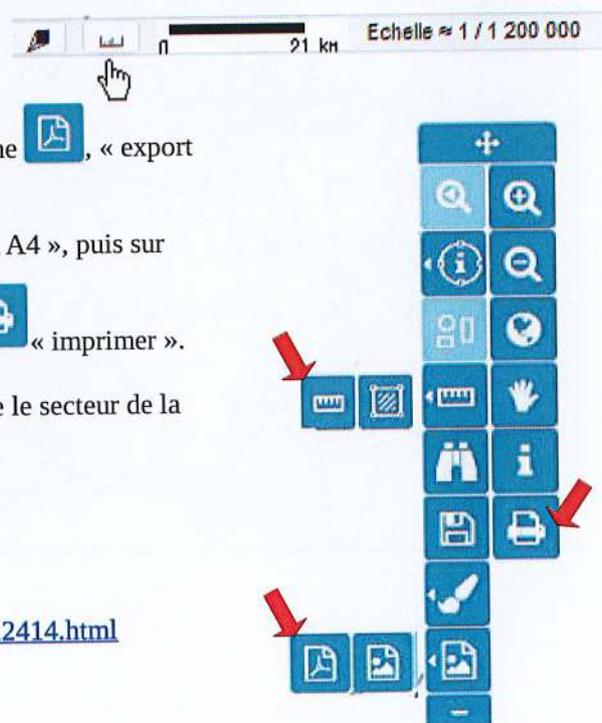
Sites internet à consulter

Le portail Natura 2000 de la DREAL ALPC

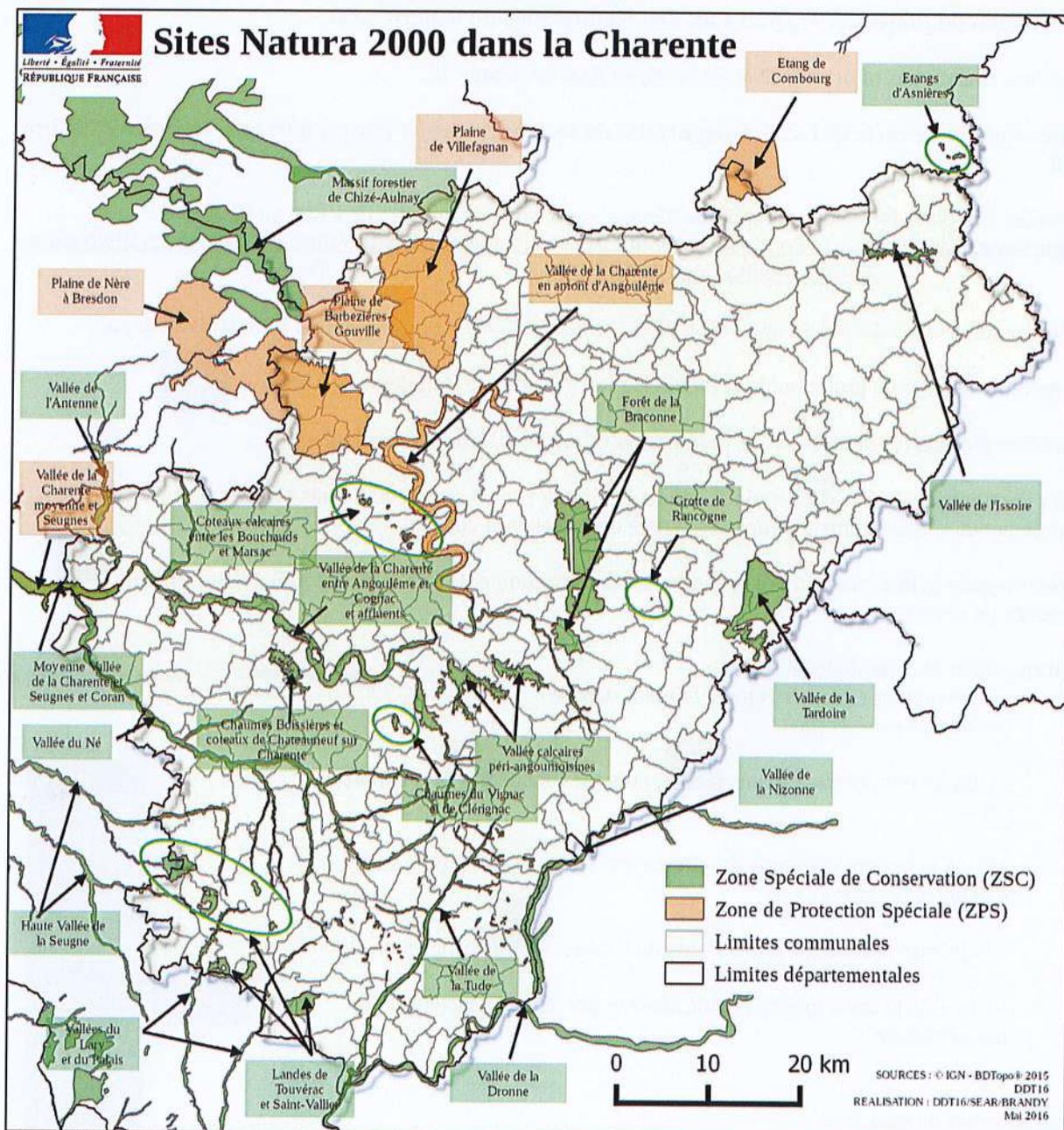
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414.html>

Le site de l'inventaire nationale du patrimoine naturel

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



ANNEXE 4
Cartographie des sites Natura 2000 en Charente
et limitrophes





Limiter les déchets sur site

- Prévoir le dimensionnement et la conception des pièces en amont du chantier (calepinage, découpe des pièces en usine)

Utiliser les bennes adaptées

- Mettre en place des bennes adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier,
- Utiliser uniquement les bennes destinées au chantier, et non les bennes tierces,
- Ne pas brûler de déchets sur site,
- N'enfouir aucun déchet
- N'utiliser aucun déchet en remblais.

Maintenir la propreté du site

- Débarrasser le site de tous les déchets,
- Bâcher les bennes contenant des déchets qui pourraient être emportés par le vent.

Maintenir la propreté des lieux publics

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental,

- Tenir la voie publique en état de propreté aux abords du chantier
- Nettoyer tous les endroits ayant été salis par les travaux,
- Entourer de clôtures les chantiers ouverts sur la voie publique ou en bordure de celle-ci afin d'assurer leur protection et d'en empêcher l'accès aux personnes non habilitées.

Eviter toute pollution du site

- Ne pas réaliser de vidange de véhicules sur site,
- Ne pas vider les résidus de produits dangereux dans les réseaux d'assainissement,
- Installer un poste de lavage pour les camions avec débourbeur,
- Entretien des matériels et véhicules,
- Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons si le déchargement ne requiert pas le fonctionnement du moteur).

Limiter la consommation d'eau au strict nécessaire

- Délimiter une aire pour le lavage du matériel,
- Ne pas prélever d'eau sur les poteaux ou bouches d'incendies,
- Mettre en place des bacs de rétention pour récupérer les eaux de lavage
- Ne pas rejeter les eaux de lavage, ni dans la nature, ni dans les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales ou usées.

Réduire les nuisances sonores

- Limiter l'usage des avertisseurs sonores au seul risque immédiat,
- Limiter les découpes de métaux sur site,
- Utiliser des ~~talkies-walkies~~ pour communiquer avec un grutier,
- Effectuer les opérations bruyantes le plus à l'écart possible des habitations ou des zones d'activités,
- Entretien du matériel pour assurer son isolation acoustique et vérifier son capotage le cas échéant.

Organiser les activités bruyantes

- Coordonner les activités bruyantes avec le maître d'ouvrage et l'occupant le cas échéant,
- Mettre en place quand c'est possible une organisation inter-entreprises pour concentrer les phases bruyantes sur la même période.
- Réduire la durée totale d'émission des postes bruyants,
- Prévoir des protections ponctuelles autour des engins les plus bruyants (Écrans, cloisons, provisoires façons de hangars...),

Réduire et organiser l'espace occupé par les travaux

- Utiliser la zone prévue à cet effet pour le stationnement des véhicules du personnel, et non la voie publique en dehors du chantier, afin de ne produire aucune gêne ou nuisance dans les rues voisines. La zone de stationnement est précisée dans le PPSPS.